

La réunion d'information de l'association des maires de Lozère le 14 juin 2011 était consacrée à la présentation aux élus du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Au travers de diaporamas, le conseil général, ainsi que la DDT, ont détaillé les différentes missions du SPANC. Deux techniciens de SPANC ont apporté leur témoignage sur le fonctionnement de ce service.

Vous pouvez télécharger en cliquant sur le trombone ci-dessous le diaporama sur les aspects réglementaires du SPANC présenté par la DDT lors de cette réunion.

 – les aspects réglementaires du SPANC (poids du fichier : 128 kB)

D'autres informations sont disponibles sur le site interministériel sur l'assainissement non collectif ci-dessous :